



### Procès-verbal de réunion du CA du 4 octobre 2021

Le 4 octobre 2021 à 19 heures, les membres du Collectif d'Administration (CA) de l'association Le Cabas se sont réunis à la bibliothèque de Blieux.

Sont présents :

Mahé Claude, demeurant à La Castelle 04330 BLIEUX ; Hélène Costaz, demeurant à Hameau de THON 04330 BLIEUX ; Johanna Locatelli, demeurant à Le Bas Chaudoul 04330 BLIEUX ; Mathilde Kohn, demeurant à Le Haut Chaudoul 04330 BLIEUX ; Vincent Le Dahéron, demeurant à La Castelle 04330 BLIEUX ; Tristan Margnoux, demeurant à Le Bas Chaudoul 04330 BLIEUX ; Vincent Plaquet, demeurant à Hameau de THON 04330 BLIEUX ; Jessica Reyre, demeurant à La Castelle 04330 BLIEUX ; Colette Blanc-Locatelli, demeurant à Le Bas Chaudoul 04330 BLIEUX ; Pieter Boon, demeurant à Emblemse weg 1 2520 RANST Belgique.

Sont excusés :

Juan Vilar, demeurant à 83640 SAINT ZACHARIE ; Magali Chapet, demeurant à 83640 SAINT ZACHARIE.

Le CA est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- attribution des responsabilités au sein du CA
- détermination des pouvoirs bancaires

#### **1<sup>ère</sup> délibération** : attribution des responsabilités

Comme statué lors de l'assemblée générale constitutive du 2 août 2021, un mode de fonctionnement collégial a été choisi et il a été défini que toutes les personnes du Collectif d'Administration (CA) sont co-président.e.s de l'association. A ce titre, toutes les personnes sont représentantes légales de l'association.

Pour cette première année, le partage des responsabilités au sein du CA est ainsi défini :

- Communication : Mathilde Kohn, Jessica Reyre et Magali Chapet
- Recherche de financements : Johanne Locatelli et Mahé Claude
- Travaux et aménagements : Vincent Plaquet et Juan Vilar
- Gestion du lieu : Pieter Boon et Colette Blanc-Locatelli
- Trésorerie et comptabilité : Vincent Le Dahéron, Tristan Margnoux et Hélène Costaz
- Secrétariat : à tour de rôle pour chaque réunion

#### **2<sup>ème</sup> délibération** : détermination des pouvoirs bancaires

Le CA donne pouvoir à :

Mme.	Costaz Hélène	en tant que co-trésorière
M.	Margnoux Tristan	en tant que co-trésorier
M.	Le Dahéron Vincent	en tant que co-trésorier

qui pourront agir séparément,

de faire toutes opérations concernant le fonctionnement du compte ouvert dans les livres du Crédit Mutuel de Digne-les-bains et notamment de :

- Déposer toutes sommes, à vue ou à échéance, et tous titres, et les retirer, soit en totalité, soit en partie.
- Faire tous emplois de fonds et opérer toutes ventes de titres et de valeurs, et en toucher le prix.

- Signer tous chèques, billets, reçus, ordres de virement, ordres de bourses, bordereaux d'encaissement et de versement, et généralement toutes pièces quelconques.
- Endosser et acquitter tous chèques, billets, et autres effets de commerce, et domicilier tous paiements.
- Donner quittances et décharges, et approuver tous règlements et arrêtés de compte.
- Se faire communiquer toutes pièces et renseignements concernant les opérations enregistrées sur le compte sans exception ni réserve.
- Clôturer le compte.

Les pouvoirs conférés par la présente délibération seront valables jusqu'à révocation expresse notifiée à l'agence Crédit Mutuel susdite.

A Blioux le 4 octobre 2021,

Pour copie certifiée conforme,

Les co-président.e.s

PLAQUET Vincent

MARGNOUX Tristan

COSTAZ Hélène

KOHN Mathilde

CLAUDE Mahé

BOON Pierre

BLANC-LOCATELLI Colette

LE DAHERON Vincent

LOCATELLI Johanna